

AMUNDI SOCIAL BONDS

OPCVM de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre
CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes
DELOITTE & ASSOCIES

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	6
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	19
Informations spécifiques	20
Informations réglementaires	21
Certification du Commissaire aux comptes	27
Comptes annuels	32
Bilan Actif	33
Bilan Passif	34
Hors-Bilan	35
Compte de Résultat	36
Annexes aux comptes annuels	37
Règles et méthodes comptables	38
Evolution de l'Actif net	42
Compléments d'information	43
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	61
Inventaire	65
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	71
Annexe(s)	72
Information SFDR	73

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

Caractéristiques de l'OPC

Classification

Obligations et autres titres de créance internationaux.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du fonds est la recherche de performance sur la durée de placement recommandée de 3 ans en s'exposant aux marchés de taux internationaux tout en finançant des projets à dimension sociale et en intégrant des critères ESG dans le processus de construction du portefeuille.

Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du fonds peut être comparée à titre indicatif, à celle de l'indice JP MORGAN EMU INVESTMENT GRADE (3-5 Y) (cours de clôture – coupons réinvestis - en euro). Cet indice est une simple référence pour apprécier la performance du fonds et ne contraint pas la gestion qui peut ainsi s'en éloigner.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

L'OPC a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur l'investissement durable sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, d'engagement et de vote. Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com.

La stratégie de gestion consiste à favoriser le financement de projets à dimension sociale et investir dans des entreprises ayant les meilleures pratiques sociales.

Profil de risque

Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de crédit

Il s'agit du risque de baisse ou de défaut des titres émis par un émetteur privé et/ou public. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres sur lesquels est exposé l'OPCVM peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement)

Cet OPCVM doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

Risque lié aux investissements sur les titres émis par les pays émergents

Le FCP pourra investir dans des produits obligataires. Les obligations de ces pays offrent une liquidité plus restreinte que celles des pays développés; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter le niveau de risque du portefeuille. Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

Risque spécifique ABS (Asset Backed Securities) et MBS (Mortgage Backed Securities)

Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de nature diverses (créances bancaires, titres de créance...). Ces instruments résultent de montage complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées privées

Il s'agit du risque lié aux caractéristiques de paiement du titre en cas de défaut de l'émetteur: l'OPCVM qui s'expose à un titre subordonné ne sera pas prioritaire et le remboursement du capital ainsi que le paiement des coupons seront "subordonnés" à ceux des autres créanciers détenteurs d'obligations de rang supérieur; ainsi, le remboursement de son titre peut être partiel ou nul. L'utilisation d'obligations subordonnées peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celui lié aux autres obligations de l'émetteur.

Risque lié à la surexposition

L'OPCVM peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition de l'OPCVM au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de liquidité

Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque spécifique lié à l'utilisation d'obligations subordonnées complexes (convertibles contingentes) (accessoire)

Il s'agit notamment des risques liés aux caractéristiques de ces titres: annulation du coupon, réduction partielle ou totale de la valeur du titre, conversion de l'obligation en action. Ces conditions peuvent être déclenchées, en tout ou partie, soit en raison des ratios financiers de l'émetteur, soit par décision de ce dernier ou de l'autorité de tutelle compétente. La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de change (accessoire)

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Risque lié aux arbitrages (accessoire)

L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.

Risque de contrepartie

L'OPCVM a recours à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPCVM à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

Risque en matière de durabilité

Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Pour toutes informations complémentaires, se référer au prospectus en vigueur.

Compte rendu d'activité

Juin 2022

Jay Powell, Président de la Réserve fédérale, a résumé l'incertitude qui prévaut sur les marchés financiers par la phrase suivante : « nous appréhendons mieux combien nous comprenons peu l'inflation ». Il a d'ailleurs annoncé le 15 juin une augmentation des taux directeurs de 75 bps ce qui correspond à la plus forte hausse depuis 1994. Il devrait poursuivre à ce rythme lors du prochain FOMC de juillet puis relever encore les taux de 50bp en septembre. Les membres du FOMC prévoient désormais de porter les taux à 3,4% fin 2022, et à 3,8% en 2023 même s'ils sont conscients qu'il leur sera difficile d'éviter un fort ralentissement voire une récession limitée. La BCE commence aussi à mentionner le ralentissement de la croissance sans pour autant remettre en cause ses intentions de normalisation. Elle a prévu 25 bp de hausse en juillet suivis de, très probablement, 50bp en septembre. Cette annonce le 6 juin combinée à l'arrêt du programme d'achat d'actifs pèse sur les actifs risqués. Pour contrer les effets néfastes de cette normalisation sur la transmission équilibrée de sa politique monétaire, la BCE a annoncé clairement que les réinvestissements de ses programmes pourraient être dévolus à contrer toute fragmentation et travaille même sur des outils supplémentaires lui permettant de maîtriser l'élargissement des primes de risque (spreads) des pays périphériques, en particulier de l'Italie. Après avoir intégré les craintes d'actions rapides et amples de la part de Banques Centrales pour contrer l'envolée des prix, le marché s'est concentré sur les impacts de la hausse des prix énergétiques sur l'activité. En effet, elle peut être considérée comme une taxe pour les acteurs privés : sur les ménages par la ponction opérée sur leur revenu disponible, et sur les entreprises si la hausse des prix des matières premières ne peut pas être répercutée sur leur prix de vente. La publication des enquêtes d'activité en forte baisse (2 ou 3 points selon les pays de la zone euro) a renforcé cette prise de conscience. Dans le même temps, les chiffres d'inflation restent extrêmement élevés mais en ligne (zone euro) ou un peu en deçà (US) des estimations permettant aux acteurs des marchés de se focaliser sur le potentiel de baisse de l'activité. Dans ce contexte d'extrême incertitude, les taux ont commencé par monter très rapidement, atteignant 1,90% pour le 10 ans Allemand avant de refluer tout aussi vite et terminer à 1,34% pour le 10 ans Allemand (+15,6 bps sur le mois), à 1,93% pour le 10 ans Français (+22,5 bps), à 3,29% pour le 10 ans Italie (+10 bps) et à 2,96% pour le taux 10 ans Américain (+5,7 bps). Les spreads ont souffert de l'assombrissement des perspectives d'activité. Sur le crédit euro, la prime progresse de 52bp soit une sous performance de 2,45% contre les dettes d'Etat. Le contexte incertain, a poussé les entreprises à faire appel au marché pour renforcer leurs liquidités en prévision d'un éventuel ralentissement prononcé. Les primes de nouvelles émissions ont atteint en moyenne 20 points de base, soit leur niveau le plus élevé depuis mai 2020. La liquidité du marché s'est tarie, les écarts entre les offres et les demandes s'étant considérablement élargis. Même le secteur des Agences et supra souffre d'un élargissement de 9 bp sur le mois soit -0,65% contre dette d'Etat. Les émissions d'obligations sociales ou durables ont ralenti à environ 3,5mds €. Council of Europe a émis un nouvel social inclusion bond destiné à financer les dépenses consécutives à l'afflux de réfugiés dans les pays européens. Nous n'avons pas renforcé nos positions ce mois-ci ; nous avons même réduit un peu nos investissements en crédit. La performance du portefeuille a souffert de la poursuite de la hausse des taux, notamment marqué sur l'essentiel de l'univers composé de dettes émises par les Agences et Supranationaux. Les anticipations de normalisation des taux dépassant le milieu de la cible de la BCE, nous avons acheté 50bp de sensibilité pour la remonter à 2,50. Les émissions primaires sont plus difficiles à placer car avec la fin de semestre et le moindre soutien de la BCE, la liquidité s'amointrit. Les investisseurs qui doivent recycler d'autres obligations pour participer sont plus exigeants. Le contexte pourrait encore s'assombrir si la Russie réduit l'approvisionnement en gaz, entraînant de pénuries et des ruptures d'activité l'hiver prochain en Europe. Certes, les Pays européens s'organisent en relançant par exemple des centrales à charbon et en diversifiant autant que possible leur approvisionnement mais la probabilité d'un scénario de stagflation voire de récession dans un contexte de prix toujours élevés augmente. Le marché pourrait alors revoir à la baisse l'objectif de taux terminal, permettant une stabilisation du marché obligataire voire une baisse des rendements.

Juillet 2022

En juillet, les Banques Centrales ont poursuivi la normalisation de leurs politiques monétaires, dans un environnement caractérisé par le ralentissement de l'activité économique. De ce fait, les opérateurs de marchés se sont attachés à déceler les signaux précurseurs d'un infléchissement de leurs actions. Le 21 juillet, la BCE a surpris le marché, en augmentant de 50bps pour sa première hausse de taux, mettant ainsi un terme à la politique de taux négatifs. En outre, elle a précisé que les prochaines décisions de politique monétaire se feront sur la base des résultats économiques, abandonnant par la même occasion la forward

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

guidance. Une approche également adoptée par la Réserve Fédérale, le 27 juillet, accompagnée d'une hausse de 75bps de son taux directeur. Pour autant, face au fléchissement des indicateurs avancés d'activité (enquêtes nationales, PMI, confiance des consommateurs), les marchés ont revu significativement le potentiel de hausse des taux à venir. Pour la zone Euro, il pourrait rester 50bps - peut-être 75bps - alors que les livraisons de gaz russe au compte-goutte font craindre une pénurie d'énergie pour la prochaine saison automne-hiver et que la consommation des ménages pourrait être contrainte par l'envolée des factures énergétiques. Pour les Etats-Unis, a priori moins directement touchés, le déclencheur a été la contraction du PIB de -0,9% en taux annualisé pour le second trimestre, consécutive à -1,6% au Q1. L'inflation reste néanmoins élevée et surprend à la hausse par rapport aux prévisions des économistes (+8,9% a/a pour l'inflation totale et +4% a/a pour l'inflation sous-jacente en zone euro). Les anticipations d'inflation se ressaisissent donc même si l'arbitrage entre effet récessionniste et dynamique actuelle reste difficile à faire. Cela occasionne beaucoup de volatilité journalière sur les anticipations d'inflation qui après avoir passé l'essentiel du mois autour de 2,8% à 5 ans en zone euro comme aux Etats-Unis bondissent à respectivement 2,98% et 3,04% sur les dernières séances. La volatilité des taux reste très forte, chaque nouvelle information étant jugée à l'aune de la grille « inflation/croissance » entraînant des mouvements de 10 à 25bps par jour. Au final, la baisse des taux entamée fin juin se poursuit puis accélère suite aux réunions des Banques Centrales en fin de mois. Les taux allemands baissent de 50bps environ pour les maturités s'étagant entre 5 et 30 ans et de 37bps pour le 2 ans. Le mouvement est un peu moins marqué aux Etats-Unis avec -36bps pour les maturités 5 et 10 ans, - 17bps pour le 30 ans et 7bps seulement pour le 2 ans à 2,88% quand le taux directeur s'établit à 2,30%. La révision du scénario de taux a permis un rebond des actifs risqués et du crédit en particulier. L'indice euro crédit affiche une performance supérieure de 1,875% par rapport aux Souverains grâce à une contraction des spreads de 28bps. Les aspects techniques - appel au marché primaire limité, peu d'inventaires - après le fort écartement du mois de juin ont probablement favorisé ce resserrement. Avec une définition large, 8.2 mds d'obligations sociale ou sustainable ont été émises en juillet. Mais seuls BNG et Korea Housing finance étaient éligibles à l'investissement dans le fonds. La baisse des rendements et la compression des spreads ont permis à la performance du portefeuille de progresser significativement sur le mois. La sous exposition au risque de taux a été maintenue car le marché s'est calé sur un scénario de hausses limitées des taux courts privilégiant l'aspect ralentissement de la croissance alors que l'inflation va rester trop élevée pour la BCE. Le risque est désormais que le marché soit trop complaisant à court terme.

Août 2022

Les marchés obligataires ont subi l'un des pires mois d'août, alors que les indicateurs avancés sont en baisse et se rapprochent des niveaux de récession, l'inflation reste extrêmement élevée. Les banques centrales sont confrontées au dilemme entre la lutte contre l'inflation et la préservation de la croissance. L'indice PMI manufacturier de la zone euro a surpris à la baisse, atteignant 49,6, confirmant la décélération de l'activité commerciale. L'Allemagne souffre particulièrement, alors que les économies reposant davantage sur les services ou le tourisme, comme la France, l'Espagne ou l'Italie, ont mieux résisté, comme le montrent les chiffres du PIB du deuxième trimestre (+1% par rapport au trimestre précédent en Italie ou en Espagne). L'inflation de la zone euro atteint un niveau record de 9,1% en août, le plus haut niveau depuis la création de l'euro, plus élevé que prévu par les enquêtes et en hausse par rapport aux 8,9% de juillet. L'inflation sous-jacente atteint 4,3%, contre 4% en juillet, ce qui indique des pressions généralisées. Jay Powell a réitéré cet engagement de la Fed à lutter contre l'inflation, tout en reconnaissant son impact négatif sur la croissance. Le dollar américain marque le troisième mois de gains par rapport à ses homologues, résultat de la position dominante de la Fed sur le resserrement agressif de la politique monétaire. La BCE semble vouloir accélérer le rythme des hausses de taux d'intérêt face à la hausse de l'inflation, bien qu'elle soit confrontée à la fragmentation économique de la zone euro. Les commentaires récents des membres du conseil des gouverneurs indiquent une hausse au minimum de 50bp le 8 septembre et peut-être de 75bp. À l'instar de la FED, la BCE préfère agir plus tôt et avec force pour éviter un cycle de hausse des taux plus durable et plus dommageable pour la croissance. Dans ce contexte de chiffres d'inflation record, le 10 ans américain a terminé le mois à 3,2% (en hausse de 62bps sur le mois), tandis que le Bund a terminé le mois à proximité de 1,53%, soit +76bps par rapport à juillet. L'écart BTP/Bund a terminé le mois à 233bps, en hausse de +24bps, dans un scénario d'incertitudes économiques et politiques dues à sa forte exposition aux prix du gaz et aux élections à venir en septembre. Les spreads espagnols et portugais à 10 ans se sont élargis de +11bps et +8bps, respectivement. Les anticipations d'inflation se replient en fin de mois, heurtées par le discours très dur des banquiers centraux. Les spreads de crédit se sont significativement écartés dans la dernière quinzaine affichant une sous performance de 0,61% par rapport aux emprunts d'état de même sensibilité. Ils accusent

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

l'effet de la hausse des taux souverains, de mauvaises perspectives de croissance et d'une éventuelle coupure totale de gaz russe. Le marché primaire a rouvert rapidement dans la deuxième moitié du mois d'août avec plus de 5,5Mds d'euros d'émission sociales. Nous avons participé à celles de Cades et d'IDA. IDA est un programme de la Banque Mondiale pour favoriser le développement soutenable des 70 pays les plus pauvres. Sur l'aspect financier, cet émetteur moins connu que ses pairs européens offre une rémunération meilleure à rating identique ou meilleur. Sur le volet social, il permet de diversifier les actions financées par le fonds et d'accroître son impact social. Devant le manque de visibilité actuel, les stratégies du portefeuille demeurent prudentes avec une faible pondération au risque de taux. Si la performance absolue a souffert de la remontée des rendements, le portefeuille a mieux résisté que l'univers des social bonds en raison de la sensibilité contenue en dessous de 2,5. L'ambiguïté de la BCE sur sa fonction de réaction dans un contexte, certes, extrêmement anxieux et fluctuant, ne permet pas de prendre des positions marquées. Le montant du prochain mouvement pourrait conditionner l'ampleur du resserrement à attendre d'ici la fin de l'année - 125 ou 200 bps - en l'absence d'évolution suffisamment probante sur l'inflation d'ici fin octobre. Selon le scénario retenu, le marché obligataire est trop ou pas assez pessimiste, notamment sur la partie courte.

Septembre 2022

La persistance d'une inflation élevée reste le principal sujet d'inquiétude des Banques Centrales et des marchés obligataires. En conséquence, la BCE comme la FED ont remonté leurs taux directeurs de 75bp. La révision à la baisse des prévisions de croissance n'est pas suffisante pour stopper leur élan. Certes, les indicateurs avancés piquent du nez laissant entrevoir un recul de l'activité au tournant de l'année, mais l'envolée des prix est telle que les Banquiers centraux se dépêchent de normaliser leurs politiques monétaires. En zone euro, l'inflation a atteint un niveau record de 10% en septembre, plus élevée que prévu par les enquêtes (9,7%) et en hausse par rapport à 9,1% en août. L'inflation sous-jacente accélère à 4,8%, contre 4,3% en août. Et le pic est prévu pour le mois de décembre. Cette accélération des prix à la consommation est préoccupante pour la BCE même si elle est alimentée en grande partie par la flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. La résilience du marché du travail accrédite un certain rattrapage des salaires à venir. Les projections de croissance économique ont été revues nettement à la baisse pour le reste de l'année et tout au long de 2023. La BCE s'attend maintenant à ce que l'activité augmente de 3,1% en 2022, de 0,9% en 2023 et de 1,9% en 2024. Ce ralentissement substantiel serait dû à : 1) l'érosion du pouvoir d'achat; 2) l'essoufflement de la consommation de services post réouverture; 3) un affaiblissement de la demande mondiale consécutive au resserrement de la politique monétaire à l'échelle planétaire ; et, 4) une forte incertitude pesant fortement sur la confiance. Aux Etats-Unis, malgré le ralentissement de la croissance, le marché du travail reste extrêmement tendu, avec un taux de chômage proche de son plus bas niveau en 50 ans, des offres d'emploi proches de leurs plus hauts niveaux historiques et une croissance élevée des salaires. La Fed veut maintenant pousser les taux directeurs au-dessus de 4,5% en 2023 même si les premiers signes d'essoufflement de la hausse des prix apparaissent (ralentissement des prix entrée d'usine). Dans ce contexte de chiffres d'inflation records, le taux à 10 ans américain a terminé le mois à 3,8% (en hausse de 56bps sur le mois), tandis que le Bund a terminé le mois à près de 2,10%, soit +55bps par rapport à août. L'écart BTP/Bund a terminé le mois à 239bps, stable à l'approche des élections générales, qui n'ont pas offert de surprises majeures. Les spreads espagnols et portugais à 10 ans se sont légèrement resserrés. Si la première quinzaine de septembre fut positive sur le marché du crédit, la deuxième quinzaine fut nettement plus agitée : le marché du crédit termine ainsi le mois et le trimestre dans le rouge. Sur le mois, le crédit IG s'est écarté de 23pb (à 225pb), marquant un nouveau record cette année, à seulement 20pb du sommet atteint pendant la crise du COVID, et cristallise une sous-performance mensuelle de 79pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour un total de 444pb de sous-performance cumulée sur l'année. Le marché des obligations sociales et durables a été assez actif en septembre avec 20.7mds d'euros de nouvelles émissions. Coté social, nous avons sélectionné des noms français comme la Cades (financement des dépenses sociales liées à la pandémie) et Action Logement Services (faciliter l'accès au logement pour les ménages vulnérables). Nous avons également participé aux émissions sociales de ICO et de la Banque Africaine de Développement. Enfin, nous avons participé au financement par obligations de développement durable du CDEP dans 4 grandes catégories de projets : Infrastructure et développement des villes, y compris par exemple les hôpitaux, les écoles ou les projets liés à l'eau, le financement des PME pour préserver et favoriser l'emploi dans les zones touchées par des catastrophes naturelles ou sanitaires, le logement social, l'énergie verte et la durabilité environnementale, y compris l'expansion des énergies renouvelables ou des projets à haut rendement énergétique. La performance absolue a souffert de la hausse des taux d'intérêt, mais nous avons saisi l'évolution récente du marché comme une occasion d'augmenter le risque de taux. En effet, le taux

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

terminal anticipé par les niveaux de marchés actuels s'élève à près de 3% d'ici l'été 2023. La « titrisation » de l'inflation par le biais de boucliers énergétiques pourrait aider à contenir la récession, à réduire l'inflation à court terme, mais à augmenter les besoins de financement, conduisant à davantage d'émissions obligataires. L'incidence sur le marché obligataire dépendra de l'ampleur de ce soutien budgétaire, compte tenu de la position extérieure nette du pays/de la zone d'émission. Une approche coordonnée au niveau de l'UE pourrait conduire à la réouverture du programme SURE, aidant le segment des obligations sociales à suivre le rythme d'émissions des obligations vertes.

Octobre 2022

Les banques centrales restent préoccupées par le risque de désencrage des anticipations d'inflation même si certaines commencent à mentionner le ralentissement de l'activité. La BCE a augmenté ses taux directeurs de 75 points de base, comme prévu par le marché, et a réitéré son engagement ferme à lutter contre l'inflation. L'inflation reste « beaucoup trop élevée » et « restera au-dessus de l'objectif pendant une période prolongée ». Toutefois, la BCE semble attacher plus d'importance à l'évolution de la croissance; elle s'attend à un nouvel affaiblissement de l'activité économique au tournant de l'année. Le discours s'infléchit aussi pour prendre en compte le relèvement des taux déjà opéré et le délai de transmission à l'économie réelle. Enfin, la BCE a durci les conditions de la troisième série d'opérations ciblées de refinancement à plus long terme (TLTRO III) pour assurer la cohérence avec le processus plus large de normalisation de la politique monétaire. L'inflation de la zone euro a atteint le niveau record de 10,7% en octobre, soit un nouveau sommet pour le douzième mois consécutif, supérieur aux prévisions des enquêtes (10,3%) et à 9,9% en septembre. L'inflation sous-jacente a augmenté à 5%, contre 4,8% le mois précédent. Les chiffres préliminaires du PIB de la zone euro en glissement trimestriel sont conformes aux attentes, avec une croissance de +0,2%, mais inférieure à celle du trimestre précédent (+0,8%). Parmi les grandes économies, l'Allemagne a enregistré des résultats meilleurs que prévu, avec une croissance de +0,3%. Les PIB de la France et de l'Espagne ont fortement ralenti, avec une croissance de +0,2% pour les deux pays, contre +0,5% et +1,5% au trimestre précédent, respectivement. L'économie italienne a connu une croissance de +0,5%, une baisse significative par rapport à la période précédente de 1,1%. Lors de la prochaine réunion qui se tiendra la première semaine de novembre, le FOMC devrait relever les taux de 75 points de base pour la quatrième fois consécutive, pour les porter dans une fourchette de 3,75% à 4%, le niveau le plus élevé depuis 2008, dans un contexte où l'économie est plus résistante que prévu. Dans ce contexte, le 10 ans américain a terminé le mois à 4,04% (en hausse de 22 pb sur le mois), tandis que le Bund a terminé le mois à près de 2,13%, soit +3 pb par rapport à septembre. En conséquence, la performance du fond s'est stabilisée en octobre. Les marchés du crédit ont retrouvé une certaine stabilité en octobre. Le sentiment des investisseurs s'est amélioré au cours de la seconde moitié du mois grâce à l'espoir d'un éventuel « pivot dovish » de la Fed et de la BCE. Dans ce contexte, le marché Euro IG a affiché une performance totale de +0,10% en août (+0,39% de rendement excédentaire par rapport aux bons du trésor de durée équivalente), les spreads montrant une bonne résilience (-4bps à 221bps). Les émissions d'obligations sociales et durables s'élèvent 18,4 mds d'euros en octobre dont 8 émis par la Cades (financement des dépenses sociales liées à la pandémie). Parmi les émetteurs européens, notons la présence de banques (Crédit Agricole et Intesa San Paolo) et de Agences comme la CDC, l'AFD, la région de Flandres ou Nedfin. Le Chili en devise locale ou les Philippines en dollars alimentent le segment des Souverains. Enfin, les émetteurs asiatiques sont représentés par Industriel Bank of Korea ou West Nippon Expressway et Hong-Kong Mortgage. Nous avons participé aux émissions de l'AFD et de la Région de Flandres. Cette région belge a développé une stratégie de développement durable à horizon 2050 autour de 7 priorités (économie circulaire, « smart living », Industrie 4.0, Apprentissage continu, Santé et bien-être, transport et mobilité, énergie). La définition des projets et des populations auxquelles ils s'adressent sont claires et précises; elle est également accompagnée d'éléments de contexte très appréciables pour expliquer le besoin de financement.

Novembre 2022

Dans la continuité du mois précédent, novembre aura vu des marchés financiers portés à l'optimisme : la publication d'indices d'inflation en baisse a conduit les intervenants à anticiper la proximité d'un « pivot » de la part des banques centrales, à savoir un ralentissement de l'ampleur et du rythme des hausses des taux directeurs tant aux Etats-Unis qu'en Europe. Aux Etats-Unis, l'indice des prix à la consommation (IPC) n'a augmenté que de 0,4% en octobre contre 0,6% attendu et a baissé à 7,7% en rythme annuel (contre 8,2% auparavant). Après avoir augmenté ses taux de 0,75% début novembre, à 3,75%-4,00%, la Réserve Fédérale par la voix de son président, J. Powell, a envoyé des signaux laissant augurer d'une réduction du pas de

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

hausse à 0,50% lors de la prochaine réunion du comité en décembre. En zone Euro, l'inflation semble avoir atteint son pic : l'indice des prix à la consommation (IPC) estimé pour novembre est ressorti en baisse pour la première fois depuis fin 2020, à 10% en glissement annuel contre 10,6% le mois précédent, avec une baisse significative de la contribution de l'énergie. Tempérant cet optimisme, Christine Lagarde a déclaré que la BCE n'avait pas fini de relever les taux d'intérêt. « Nous devons cesser de stimuler la demande », a-t-elle affirmé, ajoutant qu'elle s'engageait à ramener l'inflation à son objectif à moyen terme de 2%. Dans ce contexte, le taux à 10 ans américain a terminé le mois à 3,60% (en baisse de 44 pb sur le mois), tandis que les emprunts d'Etat allemands (Bund) ont clôturé à 1,99%, soit -14 pb par rapport à octobre. Le spread (écart de taux) BTP/Bund a terminé le mois à 193 pb, soit une baisse de 21 pb. Les spreads espagnols et portugais à 10 ans se sont resserrés de 7 pb et 4 pb, respectivement. Les premiers signaux d'une inflation en décélération, et par conséquent d'un assouplissement potentiel du rythme des hausses de taux par les banques centrales, ont porté les actifs risqués. Le Crédit IG en a clairement bénéficié, se resserrant de 40 pb (à 181 pb), et cristallisant une surperformance mensuelle de 222 pb par rapport aux emprunts d'Etat de même échéance, pour un total de 222 pb de sous-performance cumulée sur l'année. Le portefeuille a bénéficié de la baisse des rendements à 10 ans, de la position à l'aplatissement de la courbe entre les maturités 2 et 10 ans ainsi que de la forte proportion d'investissement sur les dettes crédit ou liées au swap. En effet, le taux 2 ans allemand a progressé de pratiquement 20 bps quand le taux 10 ans allemand a baissé de 14 bps et le taux de swap 10 ans de 16 bps supplémentaires. Le fonds enregistre une performance positive meilleure que la référence aux emprunts d'Etat de maturité comparables en raison du rétrécissement des spreads crédit. Nous avons profité de cet environnement porteur pour prendre quelques profits sur le segment des obligations sécurisées (covered bonds) ou crédit. Ce faisant, nous avons recentré le portefeuille uniquement sur le cœur de son univers à savoir les obligations sociales ou durables. Compte tenu des anticipations de hausse des taux directeurs vers 3% déjà intégrées, nous avons augmenté l'exposition au risque de taux du portefeuille au-delà de 3. Les émissions sociales et durables s'élèvent à près de 13 mds € avec des émetteurs tels que BFCM pour le secteur bancaire, Vonovia pour le secteur immobilier en Allemagne ou Cades pour représenter les Agences. La Banque mondiale (IBRD) ou la banque de développement IDB opérant en Amérique latine et dans les Caraïbes représentent le secteur des Supra. IDB a pour mission de réduire la pauvreté et les inégalités de manière durable et respectueuse du climat. Depuis septembre 2019 IDB émet des « Sustainable Development Bond » dont un programme spécifique EYE (Education, Youth, Employment) dédié aux jeunes. Jusqu'à la mise à jour de leur framework pour être conforme au standard de l'ICMA, nous avons investi uniquement dans des obligations EYE. La publication récente d'un cadre plus formel rend leurs émissions éligibles. En outre, ils accordent une attention particulière aux besoins des investisseurs en matière de reporting que ce soient les données, le contexte ou le format. Les recettes seront affectées au financement d'infrastructures de base abordables liées à la santé, à l'éducation ou aux réseaux de transport, à l'accès aux services essentiels (eau, assainissement, services énergétiques), à la création d'emplois, au progrès socioéconomique et à l'autonomisation, l'accent étant mis en particulier sur la population féminine. Les réunions des Banques Centrales les 14 et 15 décembre seront les dernières occasions de mouvement des taux avant la véritable trêve des confiseurs. Dans ce contexte de liquidité faible, nous n'attendons pas de surprise majeure avec des hausses de 50 bps de la part de la FED et de la BCE. Ce pourrait être la confirmation qu'une bonne partie du resserrement est réalisé alimentant ainsi le sentiment positif. Cela perdurera-t-il au début de l'année 2023 avec des émissions records à absorber alors que la BCE devrait réduire sa présence ? Peut-être si la décélération de l'inflation accélère comme prévu.

Décembre 2022

Les Banquiers centraux sont à l'origine du mouvement des taux du mois de décembre. La FED, la BOE et la BCE ont remonté leurs taux directeurs respectifs de +50bps lors des dernières réunions de l'année situées après la mi-décembre. La Banque du Japon (BOJ) a même écarté les bornes de la fourchette de fluctuation du taux 10 ans de 25bps. L'autre évènement marquant est l'abandon de la politique zéro Covid en Chine, a priori positif pour l'activité, se traduisant par une flambée épidémique qui pourrait enrayer à nouveau les chaînes de production. Si le pas de hausse diminue, le discours de banquiers centraux réitère l'inquiétude unanime vis-à-vis de l'évolution des prix. La Réserve fédérale s'inquiète toujours des conditions tendues sur le marché du travail alors même que la hausse des prix décélère depuis 5 mois et que les indicateurs avancés d'activité (PMI) poursuivent leur déclin. Le discours le plus dur a été délivré par la BCE qui pointe plusieurs risques sur le front de l'inflation à l'occasion de ses nouvelles prévisions. D'abord, si le pic de la hausse des prix pourrait être atteint (10,1% en novembre contre 10,6% en octobre) la décélération n'est pas entamée. C. Lagarde craint un sursaut en janvier et février à l'occasion du renouvellement de nombreux contrats

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

d'approvisionnement en énergie. De plus, la BCE n'a encore aucune certitude sur l'ampleur du rattrapage salarial d'autant que les mesures fiscales décidées depuis septembre préservent le potentiel de consommation. La résilience des indicateurs d'activité avancés corrobore cette vision. Clairement, la BCE prévient qu'elle envisage de mener les taux directeurs en territoire restrictif bien au-delà de ce qu'envisageait le marché obligataire et de les y maintenir plus longtemps. En conséquence, les taux se sont orientés à la hausse à la mesure des indications données par les banquiers centraux : le taux 10 ans américain progresse de 27bps à 3,87% alors que le taux à 10 ans allemand monte de 64bps (à 2,56%) comme le taux à 2 ans et celui à 5 ans. Seul le taux du segment 30 ans augmente de 73bps à 2,55%, exprimant peut-être les craintes sur la capacité d'absorption des programmes d'émissions records en 2023 en l'absence d'acheteurs de poids comme la BCE et les investisseurs japonais. Les spreads de crédit se sont resserrés de 12bps en décembre soit une performance supérieure aux emprunts d'états de même maturités de +0.74%. L'absence d'activité, notamment sur le primaire, pourrait expliquer ce comportement différent et nous attendons le test de la réouverture du marché en janvier. D'ailleurs seul l'Union européenne est venue émettre une obligation sociale pour 6.55 mds d'euros dans le cadre du programme SURE de préservation de l'emploi. Nous avons participé à cette opération de maturité 2037. Pour l'avenir, nous maintenons notre position prudente en matière de crédit. Un véritable revirement de politique des banques centrales n'est pas encore envisageable, étant donné la persistance de l'inflation et la forte volonté de la combattre. Du côté de la croissance, la baisse des bénéfices, la diminution de la demande des consommateurs et la hausse des coûts de financement devraient ajouter au malaise des investisseurs. Cela dit, le contexte économique incertain et les valorisations obligataires attractives rendent le crédit de haute qualité plus attrayant pour les investisseurs, qui devraient continuer de revenir dans cette classe d'actifs. Si la performance absolue du portefeuille est pénalisée par la hausse des taux, nos positions permettent d'en amoindrir l'impact, notamment la faible exposition au risque de taux. Nous avons d'ailleurs augmenté la sous exposition au risque de taux sur la partie intermédiaire (10 ans) de la courbe de taux. La prime de terme reste très basse et pourrait se reconstituer à partir du moment où le taux terminal sera bien anticipé. La BCE souhaite aller au-delà de 3% et vise probablement 3,5%. La question cruciale de 2023 reste le point d'atterrissage de l'inflation qui conditionnera le degré de resserrement des Banques centrales et de la BCE en particulier.

Janvier 2023

En ce début d'année, les investisseurs semblent croire au scénario « rose » combinant une forte décélération de l'inflation à une certaine résistance de l'activité. En conséquence, les taux ont baissé permettant la performance des actifs risqués. Certes, l'inflation reflue depuis juin dernier aux Etats-Unis (à 6,5% en rythme annuel en décembre contre 9,1% à son pic) et depuis octobre en zone Euro (à 8,5% en janvier 2023 contre 10,6% en octobre). Dans les prochains mois, la baisse des prix de l'énergie va accentuer le reflux de l'inflation totale en renforçant les effets de base. Mais l'inflation sous-jacente reste un sujet de préoccupation pour les Banques centrales. En zone euro, l'inflation hors énergie et alimentation reste à son plus haut de 5,2% atteint en décembre 2022. Coté croissance, la zone euro a évité la récession au dernier trimestre de l'année en enregistrant une hausse de 0,1% de son PIB. Le ralentissement de l'activité économique n'est pas aussi profond qu'on le craignait, grâce notamment aux politiques fiscales et à la météo clémente, qui ont contribué à réduire la consommation de gaz naturel. L'économie américaine montre des signes de décélération, la politique monétaire restrictive commençant à peser sur l'activité et entraînant progressivement la croissance en dessous de son potentiel. La réunion de la BCE aura lieu la première semaine de février et les marchés attendent une hausse des taux de 50 points de base, en ligne avec la déclaration très « dure » de décembre accordant un taux terminal supérieur à 3%. Les mesures budgétaires non ciblées sont susceptibles d'exacerber les pressions inflationnistes et la BCE anticipe une hausse des prix de 2,4% en 2025, ce qui reste bien supérieur à son objectif de 2% d'inflation. La confirmation d'une inflation plus faible relâche la pression sur la Fed. Les derniers commentaires des membres du FOMC sont cohérents avec une hausse des taux plus faible, 25 points de base, lors de sa réunion du 1er février même si elle reste préoccupée par les tensions sur le marché du travail et l'inflation des services. Dans ce contexte, le taux à 10 ans américain a terminé le mois à 3,5% (en baisse de 37 pb sur le mois), tandis que son homologue allemand (Bund) s'est établi à 2,28%, soit une baisse de 29 pb par rapport à décembre. Soutenu par la baisse du prix du gaz en Europe, la perspective de banques centrales moins agressives et l'espoir d'une réouverture de l'économie chinoise, le Crédit bien noté a connu un début d'année très favorable. Les spreads de crédit se sont resserrés en ligne droite, alimentés également par les effets techniques positifs, et notamment les flux entrants sur la classe d'actifs, qui ont compensé un marché primaire très dynamique (avec plus de 100 Mds € de nouvelles émissions, janvier 2023 est le deuxième mois le plus prolifique jamais enregistré en termes de volumes

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

d'émissions). Ainsi, le Crédit IG s'est resserré de 15 pb (à 152 pb), et cristallise une surperformance cumulée sur l'année de 98 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance. Les émissions sociales s'élèvent à plus de 37 mds d'€ dont 47.3% en euros, émanant pour l'essentiel d'émetteurs français dont la Banque postale en format obligation sécurisée, la Région Ile de France, la CADES ou l'Agence française de développement. Les émissions en dollars représentent 45.6% avec par exemple l'état des Philippines ou la banque mondiale. Nous conservons la sous exposition au risque de taux et favorisons la partie courte des courbes en euro comme en dollar. Les baisses de taux envisagées par le marché semblent trop proches dans le temps et trop marquées. En résumé, l'inversion des courbes ne nous semble pas soutenable. Nous avons aussi participé au primaire pour capter les concessions par rapport au secondaire sur les émetteurs validés par nos analystes ESG comme CADES, Slovaquie, la Banque Postale ou la banque irlandaise AIB. Cette dernière émission s'inscrit dans les ambitions ESG du groupe. Les projets financent essentiellement le plan d'action « Inclusion économique et sociale » du groupe à savoir des projets relatifs au logement social ou abordable, à la culture financière des clients et soutien aux collectivités. En outre, seront financés des projets relatifs au secteur de la santé et au soutien aux PME avec une attention particulière accordée aux entreprises dirigées par des femmes. La performance du portefeuille a bénéficié de la baisse des taux et de la compression des primes notamment celles liées au taux de swap comme par exemple celle des Agences. Le scénario « rose » valorisé par le marché a une faible probabilité de se réaliser. Réussir un atterrissage en douceur tout en maîtrisant l'inflation serait une première même si nos économies n'ont pas de déséquilibres majeurs à corriger au moins dans la sphère privée.

Février 2023

Les Banques Centrales ont continué leur resserrement monétaire avec +50bp pour la BCE à 2,50% et +25 pour la FED à 4,75%. La BCE a confirmé la réduction de ses réinvestissements à partir du 1er mars et annoncé une nouvelle hausse de +50 pb mi-mars. Pourtant, les investisseurs ont entendu dans les discours de C. Lagarde et J. Powell des annonces de la proximité de la fin de ce cycle. Les résultats économiques sont venus infirmer cette perception. La croissance résiste pour l'instant au durcissement monétaire et à la ponction sur le revenu des ménages due à l'inflation. La hausse des prix ne ralentit pas aussi rapidement que prévu avec +8,5% pour février en zone euro après +8,6% et +9,2% en janvier et décembre. Aux Etats-Unis le déflateur de la consommation (PCE) accélère même un peu à +5,4% en janvier après +5,3% en décembre et +5,6% en novembre. Les tensions sur l'emploi demeurent avec des taux de chômage historiquement bas en Europe comme aux Etats-Unis. Les créations d'emploi outre Atlantique restent très vigoureuses avec +588000 postes créés en janvier et une révision de +291000 postes pour novembre et décembre : de quoi soutenir la demande des consommateurs malgré la hausse des prix. Les indicateurs avancés de l'activité PMI se redressent en Zone Euro atteignant 52,3 et aux États-Unis 50,2, le niveau de 50 marquant la limite entre croissance et stagnation. Le secteur des services se tient particulièrement bien à 53 (50,8 en janvier) en zone euro en février et 50,5 aux États-Unis. La baisse des prix de l'énergie (pétrole et gaz) et la réouverture de l'économie chinoise expliquent peut-être l'amélioration du moral des entrepreneurs. Dans ce contexte, les taux ont augmenté : le taux 10 ans américain a terminé le mois à 3.97% (+13 pb par rapport à fin janvier) tandis que le 10 ans français ressort à 3.12% (+15 pb) et le Bund allemand à 2.67% (+17 pb). La remontée du niveau de taux terminal a pénalisé la partie la plus courte et la pente de la courbe s'est encore inversée de 12pb supplémentaires, 5pb entre le 2 et le 5 ans et 7 entre le 5 et 10 ans. Les actifs risqués n'ont pas souffert de cette hausse de taux : les primes pays et swaps restent stables sur le mois contre Allemagne. Les primes crédit se compriment de 4 pb contre la dette souveraine de même maturité grâce à la compression de la prime des swaps. Dans un contexte de fortes émissions primaires la prime crédit au-dessus des swaps a eu tendance à un peu s'écarter. Notre allocation crédit reste mesurée, centrée sur les maturités 5-7 ans et essentiellement sur le secteur financier un peu plus protégé dans un cycle de hausse des taux. Les émissions sociales et « sustainability » atteignent respectivement 5,5mds et 12,5mds en février. Certaines de ces émissions « sustainability » ne remplissent pas nos critères d'investissement comme un minimum de 50% projets à vocation sociale. Nous avons participé aux émissions des régions espagnoles ou allemande format « sustainability » (Basque, Madrid, Berlin) ou belge (obligation sociale de la Wallonie) en arbitrants une ligne d'EU. La sous exposition au risque de taux est maintenue surtout sur les parties longues des courbes en euro comme dollar car l'inversion des courbes implique des politiques monétaires volontairement trop restrictives. Cependant, la performance du portefeuille a souffert de la hausse des taux et ce malgré la compression des primes notamment celles liées au taux de swap comme par exemple celle des Agences. Nous avons d'ailleurs pris des profits sur la ligne de Cades 2032 après un resserrement marqué contre France de près de 10 pb en février et 15 pb depuis l'émission. Alors que près de 4% de taux terminal sont déjà intégrés par la partie courte des courbes de taux,

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

la BCE poussera-t-elle les taux encore plus haut ? L'alternative serait de les conserver proches ou à ce niveau plus longtemps afin de s'assurer de l'infléchissement de l'inflation sous-jacente vers la cible. Ce serait compatible avec un atterrissage plus en douceur de la croissance et adapté à une économie européenne de plus en plus financée à taux fixe. Par ailleurs, le constat du maintien des marges des entreprises dans ce contexte d'inflation liée aux prix de l'énergie pourrait finir par peser significativement sur la consommation des ménages dont le pouvoir d'achat est, lui, amputé par la hausse des prix. Nul doute que la BCE prendra en compte cet aspect dans ses décisions futures.

Mars 2023

La question de la stabilité financière a jeté un doute sur la capacité des Banques Centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. En effet la Silicon Valley Bank (SVB), 16e banque américaine finançant essentiellement le secteur de la technologie, a fait faillite suite à une fuite des dépôts. Celle-ci a été occasionnée par l'annonce d'une émission d'actions pour couvrir les pertes dues à une mauvaise gestion de son actif-passif. La défiance s'est propagée au secteur des banques régionales américaines et à Crédit Suisse, déjà fragile. La crainte d'une contagion à l'ensemble du secteur a été contenue grâce au rachat de son concurrent national par UBS sous la houlette de la Banque Centrale (BNS) pour 3 milliards de CHF et avec une garantie de 9 milliards. Seule subtilité, les AT1 sont désormais valorisées à zéro alors que ce type de dette est normalement plus sécurisé que les actions. Les spreads de crédit ont encaissé la nouvelle avec un écartement car l'ensemble du financement bancaire devrait en souffrir même si la BCE a immédiatement précisé que les clauses des AT1 en zone euro ne permettent un tel traitement. Ainsi, alors que les chiffres d'inflation, toujours trop élevée, et de croissance, encore bien résistante, soutiennent la poursuite du cycle monétaire, les marchés estiment que l'octroi de crédit devrait encore se durcir transmettant plus vite le resserrement déjà opéré. Les anticipations de taux terminal sont revues à la baisse pour la BCE qui devrait terminer son cycle cet été vers 3,5%. La FED pourrait même avoir à baisser ses taux dès l'automne après une possible dernière hausse de 25bp. En attendant, la BCE a monté le taux de dépôt à 3% (+50pb) et la FED sa fourchette cible à 4,75%-5% (+25pb). Après un mouvement de recherche de qualité, poussant les taux allemands et américains à la baisse surtout sur la partie courte, le marché a entamé un retour vers des niveaux plus compatibles avec les indications de hausses de taux directeurs données par les Banquiers centraux. Le taux à 10 ans américain a terminé le mois de mars à 3,46% (-46bp par rapport au mois dernier) tandis que le 10 ans français ressort à 2,78% (-33bp) et le Bund allemand à 2,29% (-35bp). Les actifs risqués ont eu un comportement symétrique : écartement des spreads de crédit puis resserrement progressif jusqu'à +170bp soit +22bp par rapport au début du mois, plongeon des anticipations d'inflation avant une remontée vers les niveaux de fin février (2,53% à 10 ans). Les émissions sociales et de développement durable ont considérablement ralenti en mars, après deux mois très actifs. Elles s'élèvent à 4,6 milliards d'euros. Les marchés américains et britanniques sont restés pratiquement fermés en raison de la détérioration du sentiment lié aux événements du secteur bancaire. Nous avons continué à participer à des transactions primaires afin d'obtenir des concessions par rapport au marché secondaire. Sur le plan financier, nous avons participé à Natwest (entreprises dirigées par des femmes) et à KHFC (obligation sécurisée finançant des logements abordables). Du côté des Agences, nous avons participé à des obligations sociales émises par des régions en Belgique avec LCFB et en Allemagne avec NRW. LCFB a alloué des ressources au développement de services scolaires et de crèches, ainsi qu'aux soins de santé pour les personnes socialement et économiquement défavorisées (consultations prénatales et infantiles gratuites, facilités de logement en dehors de l'environnement familial), à l'accès aux équipements sportifs et aux opportunités de patrimoine culturel afin de promouvoir la cohésion sociale. En termes absolus, la performance du portefeuille a bénéficié de la baisse des taux d'intérêt. En termes relatifs, la performance a été inférieure en raison de la sous-exposition au risque de taux.

Avril 2023

Sans rendez-vous avec les banquiers centraux, le marché obligataire s'est concentré sur les chiffres économiques publiés en avril avant d'intégrer de nouvelles craintes autour des banques régionales américaines et l'atteinte du plafond de la dette empêchant le Trésor d'emprunter. Ainsi le début du mois a été marqué par le chiffre de créations d'emplois américaines qui ne fléchissent guère (236 000). Même si l'inflation américaine ralentit à 5% en rythme annuel, l'inflation sous-jacente progresse de 0.4% contre 0.5% le mois précédent soit une variation annuelle passant de 5.5% à 5.6%. En Zone Euro, bien que l'inflation reflue à 6.9% en mars contre 8.5% en février, principalement portée par la baisse du prix de l'énergie (-0.9% sur un an et -2.2% sur le mois), ce ralentissement ne permet pas de confirmer un retour rapide vers la cible de la BCE

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

d'autant que l'inflation sous-jacente reste persistante (+5.7% contre +5.6% sur un an). Concernant l'activité, les prévisionnistes révisent la croissance à la baisse à l'image du FMI (de 3.4% à 2.8% pour l'économie mondiale, de 2.1% à 1.6% pour les US et 0.8% pour la zone Euro). Cependant les données d'enquête sur l'activité à venir restent globalement meilleures que prévu notamment dans le secteur des services. En fin de mois, la faillite de First Republic Bank rachetée par JPMorgan a ramené la crainte d'un sérieux problème dans le secteur des banques régionales américaines. De plus, le plafond de la dette sera bientôt atteint (entre juin et août) et, sans accord, l'activité pourrait en souffrir si un certain nombre de fonctionnaires venaient à ne plus être rémunérés. Pour clôturer le mois, l'agence Fitch a dégradé la note de la France de AA à AA- en raison d'un déficit budgétaire trop élevé dans un contexte social jugé peu propice aux ajustements. Le marché est resté néanmoins relativement stable, le taux à 10 ans français termine le mois d'avril à 2,88% (+2 pb par rapport au mois précédent), le Bund allemand à 2.31% (+2pb), les taux italien et espagnol à respectivement 4.18% (+8pb) et 3.36% (+6pb). Enfin, le taux 10 ans américain ressort à 3.42% (-5 pb). Les actifs risqués ont adopté leur comportement traditionnel : d'abord resserrement des spreads de crédit sur fond de croissance meilleure qu'attendu puis écartement en raison des craintes sur le devenir des banques régionales américaines. Au final, la prime crédit sur les Agences et supra reste inchangée par rapport au début du mois alors que celle du crédit se contracte de 7bps à 163bp. Le marché primaire est resté actif avec 23 milliards d'émissions en format social et sustainability dont 25% seulement en format pur social. Les émetteurs SSA représentent 87% de ces émissions majoritairement en USD (54.5%), Euro (24.5%) et Yen (9.3%). La République de Chypre a émis son premier « sustainability bond » pour 1 mds €. Les projets à vocation sociale représentent 85% du financement et couvrent les catégories Santé, Education, infrastructure de base. Les projets « verts » touchant aux transports, énergie renouvelable, biodiversité représentent 15% des fonds levés. Au cours du mois, nous avons participé aux primaires éligibles offrant une prime par rapport au secondaire ; par exemple, l'émission inaugurale de la République de Chypre ou les émissions de IDB et UNEDIC. La performance du fonds a bénéficié de la baisse des taux sur la partie investie en USD et de son exposition en crédit. L'exposition au risque de taux a été augmentée sur la partie courte qui commence à bien intégrer nos prévisions d'atterrissage du cycle monétaire. Les opérateurs ont déjà anticipé la fin du cycle monétaire aux Etats-Unis et entrevoient celle de la BCE. Ils se projettent sur des baisses de taux très rapides ensuite peut-être trop rapides car elles devraient intervenir avant que l'inflation sous-jacente ne soit revenue sur un rythme plus compatible avec les objectifs des banquiers centraux.

Mai 2023

Les Banquiers centraux ont poursuivi le resserrement monétaire sur fonds de décélération insuffisante de l'inflation notamment aux Etats-Unis (+4,9% en avril après +5% en mars) et au Royaume Uni (+8,7% après 10,1% mais 8,1% attendu). Ces chiffres reflètent la baisse des prix de l'énergie dont l'effet est atténué par la persistance d'une inflation élevée dans les services. Le diagnostic est similaire en zone Euro malgré un chiffre estimé meilleur qu'attendu à +6,1% en mai après +7% en avril et +6,9% en mars. La FED, la BOE et la BCE ont monté leurs taux directeurs de +25bps à respectivement 5,25%, 4,50% et 3,25%. Les opérateurs estiment néanmoins que la fin du cycle de resserrement approche, car la distribution du crédit ralentit et les indicateurs avancés fléchissent dans le secteur manufacturier. Durant tout le mois de mai, les négociations à propos du relèvement du plafond de la dette américaine pouvant potentiellement déboucher sur une coupe dans les dépenses des Etats-Unis ont amené une incertitude supplémentaire. Elle n'a finalement été levée qu'en fin de mois avec un accord temporaire reportant le problème en janvier 2025. Dans ce contexte et en particulier les craintes de défaut de paiement des États-Unis étant écartées, le taux à 10 ans américain finit le mois de mai à 3,68% (+26pb par rapport au mois précédent). Le taux court américain a également augmenté sur la fin du mois pour terminer à 4,45% (+45bp). En Zone Euro, les taux sont restés stables avec le taux à 10 ans français qui ressort fin mai à 2,86% (-2pb), le Bund allemand à 2,29% (-1pb), les taux italien et espagnol à respectivement 4,18% (-2pb) et 3,35% (stable) Le fonds a réussi à afficher une performance mensuelle positive tout à fait en ligne avec la performance des maturités 3 à 5 car nous avons continué à augmenter l'exposition aux taux d'intérêt. Le marché des obligations sociales et durables a enregistré près de 17 milliards d'euros d'émissions avec une contribution significative du secteur financier tant sous le format senior que sous le format covered bonds. Concernant les Agences et Supra, l'Unedic, l'agence de garantie française, a émis une obligation sociale, tandis que la CDC, la banque publique française, et IDB invest, une banque de développement en Amérique latine, ont lancé des obligations durables. Nous avons participé à IDB Invest en arbitrant EU afin d'accroître la diversification du portefeuille et l'empreinte sociale tout en augmentant sa prime par rapport aux swaps. La Banque interaméricaine de développement (IDB) est une institution internationale créée en 1959 et détenue par ses pays membres. Les cinq membres les plus importants en termes de

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

participation (avec leur part du total des voix attribuées) sont les États-Unis (30,0%), l'Argentine (11,4%), le Brésil (11,4%), le Mexique (7,3%) et le Japon (5,0%). L'objectif de la Banque est de parvenir au développement économique et social d'une manière durable et respectueuse du climat. IDB Invest est la branche du secteur privé du groupe IDB et finance des projets visant à faire progresser l'énergie propre, à moderniser l'agriculture, à renforcer les systèmes de transport et à élargir l'accès au financement. IDB fournit un rapport détaillé avec des ventilations très intéressantes telles que le montant décaissé par ODD. En outre, IDB a été désireuse et capable d'adapter ses rapports d'impact à nos besoins après une discussion fructueuse. Selon le marché, la probabilité de deux hausses supplémentaires par la BCE est élevée alors que la Réserve fédérale pourrait s'arrêter sur ces niveaux avec la décélération de l'inflation constatée et attendue. Le risque reste néanmoins que les banquiers centraux attendent de constater un retour sur une dynamique de hausse des prix (variations mensuelles annualisées) conforme avec leur objectif pour stopper voire inverser le cycle actuel.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI SOCIAL BONDS et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI SOCIAL BONDS BDF-D en devise EUR : -3,46%
- Part AMUNDI SOCIAL BONDS I2-C en devise EUR : -3,12%
- Part AMUNDI SOCIAL BONDS I CHF-C en devise CHF : -4,45%
- Part AMUNDI SOCIAL BONDS I EUR-C en devise EUR : -3,34%
- Part AMUNDI SOCIAL BONDS I EUR-D en devise EUR : -3,34%
- Part AMUNDI SOCIAL BONDS I USD-C en devise USD : -0,84%
- Part AMUNDI SOCIAL BONDS P-C en devise EUR : -3,83%
- Part AMUNDI SOCIAL BONDS PM-C en devise EUR : -3,65%
- Part AMUNDI SOCIAL BONDS R-C en devise EUR : -2,90%
- Part AMUNDI SOCIAL BONDS R-D en devise EUR : -2,90%
- Part AMUNDI SOCIAL BONDS S-C en devise EUR : -2,97%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	16 127 967,91	24 660 804,47
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	5 874 760,94	13 435 357,00
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	7 266 078,37	9 933 474,03
INTL DEVELOPMENT ASSOCIATION 2.5% 15-01-38	4 048 036,41	3 807 372,33
CADES 1.75% 25-11-27 EMTN	4 471 875,00	3 223 036,99
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.0% 04-10-30		6 415 200,00
NRWBANK 2.875% 05-04-33 EMTN	4 654 269,00	
INTL BK FOR RECONS AND DEVELOP 1.125% 13-09-28		3 988 945,49
LEASYS ZCP 22-07-24	1 883 400,00	1 985 739,00
EUROPEAN UNION 2.75% 04-12-37	3 742 312,50	

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 262 825 156,73

- o Change à terme : 43 542 991,24
- o Future : 219 282 165,49
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 CACEIS BANK LUXEMBOURG STANDARD CHARTERED BANK STATE STREET BANK MUNICH

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instrument financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	2 610,54
. Autres revenus	
Total des revenus	2 610,54
. Frais opérationnels directs	9 136,41
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	9 136,41

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 01 janvier 2023 Modification Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives. Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le process d'investissement, d'engagement et de vote. Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com.

Le 01 janvier 2023 Modification L'OPC a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur l'investissement durable sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Le 01 janvier 2023 Modification Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure. La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains. Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe "do no significant harm" ou "DNSH"), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie. Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées. Nonobstant ce qui précède, le principe "ne pas nuire de manière significative" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents à l'OPC qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de cet OPC ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le 01 janvier 2023 Modification Date de mise à jour du prospectus : 1er janvier 2023.

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 70,28%.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs d'Amundi Asset Management ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 673 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 202 172 869 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 134 493 396 euros, soit 67% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 67 679 473 euros, soit 33% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2022, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 19 393 477 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (31 collaborateurs au 31 décembre 2022), 16 540 119 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (50 collaborateurs au 31 décembre 2022).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 9 - au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC peut investir dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental au sens de l'article 5 du Règlement sur la Taxonomie. Aussi, il est attendu que l'OPC puisse partiellement investir dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables au sens des articles 3 et 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 9 - au titre du SFDR

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

AMUNDI SOCIAL BONDS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mai 2023

Aux porteurs de parts du FCP AMUNDI SOCIAL BONDS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI SOCIAL BONDS constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mai 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juin 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 22 février 2024

Paris La Défense, le 22 février 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas
Stéphane COLLAS

Jean Marc LECAT
Jean-Marc LECAT

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

Bilan Actif au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	312 904 766,60	364 554 036,99
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	292 911 325,86	313 274 424,08
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	292 911 325,86	313 274 424,08
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	16 494 752,25	17 243 136,25
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	16 494 752,25	17 243 136,25
Titres de créances négociables	16 494 752,25	17 243 136,25
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		18 783 603,08
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		18 783 603,08
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	3 498 688,49	15 252 873,58
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 498 688,49	15 252 873,58
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	50 139 911,32	57 132 335,91
Opérations de change à terme de devises	43 542 991,24	53 133 405,49
Autres	6 596 920,08	3 998 930,42
COMPTES FINANCIERS	2 448 793,21	3 253 570,10
Liquidités	2 448 793,21	3 253 570,10
TOTAL DE L'ACTIF	365 493 471,13	424 939 943,00

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

Bilan Passif au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	307 187 823,66	354 922 472,93
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	5 973 422,91	455 384,57
Résultat de l'exercice (a, b)	1 178 168,40	218 883,76
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	314 339 414,97	355 596 741,26
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	3 498 688,66	15 252 873,49
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	3 498 688,66	15 252 873,49
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 498 688,66	15 252 873,49
Autres opérations		
DETTES	47 655 367,50	54 090 328,25
Opérations de change à terme de devises	44 665 542,54	53 501 779,97
Autres	2 989 824,96	588 548,28
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	365 493 471,13	424 939 943,00

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

Hors-Bilan au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
LIFFE LG GILT 0922		6 412 836,05
LIFFE LG GILT 0923	4 050 732,39	
XEUR FOAT EUR 0622		107 058 870,00
XEUR FOAT EUR 0623	72 449 700,00	
EURO BOBL 0622		29 851 640,00
US 10YR NOTE 0922		14 719 078,18
XEUR FGBX BUX 0622		15 895 600,00
XEUR FGBX BUX 0623	8 876 800,00	
US TBOND 30 0922		5 727 187,86
US TBOND 30 0923	5 056 221,27	
US 10Y ULT 0922		28 185 603,86
US 10Y ULT 0923	20 789 208,33	
CBOT USUL 30A 0922		1 744 690,78
CBOT USUL 30A 0923	1 540 662,23	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0622		3 633 960,00
EURO SCHATZ 0623	18 905 980,00	
FV CBOT UST 5 0923	11 560 866,07	
EURO BOBL 0623	32 842 920,00	
FGBL BUND 10A 0622		49 108 680,00
FGBL BUND 10A 0623	8 843 250,00	
TU CBOT UST 2 0922		28 770 901,40
TU CBOT UST 2 0923	34 365 825,20	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

Compte de Résultat au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	165 059,95	146,86
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 258 055,36	1 174 408,36
Produits sur titres de créances	18 200,00	4 200,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	2 610,54	
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	2 443 925,85	1 178 755,22
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	9 136,41	1 392,68
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	12 238,16	57 252,86
Autres charges financières		
TOTAL (2)	21 374,57	58 645,54
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 422 551,28	1 120 109,68
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 201 729,37	934 932,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 220 821,91	185 177,68
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-42 653,51	33 706,08
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 178 168,40	218 883,76

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0014004TT6 - Part AMUNDI SOCIAL BONDS BdF-D : Taux de frais maximum de 0,60% TTC
FR0013531233 - Part AMUNDI SOCIAL BONDS I CHF-C : Taux de frais maximum de 0,80% TTC
FR0013531241 - Part AMUNDI SOCIAL BONDS I EUR-C : Taux de frais maximum de 0,80% TTC
FR0014003M94 - Part AMUNDI SOCIAL BONDS I EUR-D : Taux de frais maximum de 0,80% TTC
FR0013531258 - Part AMUNDI SOCIAL BONDS I USD-C : Taux de frais maximum de 0,80% TTC
FR0014003MA3 - Part AMUNDI SOCIAL BONDS I2-C : Taux de frais maximum de 0,25% TTC
FR0013531266 - Part AMUNDI SOCIAL BONDS P-C : Taux de frais maximum de 1,20% TTC
FR0014002168 - Part AMUNDI SOCIAL BONDS PM-C : Taux de frais maximum de 1,20% TTC
FR0014005EO6 - Part AMUNDI SOCIAL BONDS R-D : Taux de frais maximum de 1,20% TTC
FR0014005EN8 - Part AMUNDI SOCIAL BONDS R-C : Taux de frais maximum de 1,20% TTC
FR0013531274 - Part AMUNDI SOCIAL BONDS S-C : Taux de frais maximum de 0,10% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I CHF-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I EUR-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I USD-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI SOCIAL BONDS BdF-D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution par décision de la société de gestion
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I2-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I EUR-D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution par décision de la société de gestion
Part AMUNDI SOCIAL BONDS PM-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI SOCIAL BONDS R-C	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part AMUNDI SOCIAL BONDS R-D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution par décision de la société de gestion
Part AMUNDI SOCIAL BONDS P-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI SOCIAL BONDS S-C	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

2. Évolution de l'actif net au 31/05/2023 en EUR

	31/05/2023	31/05/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	355 596 741,26	129 133 163,11
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	46 650 810,82	353 943 157,44
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-75 830 138,07	-104 456 902,85
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	81 889,41	642 487,19
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-15 564 605,67	-3 535 340,38
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	39 195 431,75	14 702 197,77
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-18 201 827,16	-10 913 050,46
Frais de transactions	-182 213,05	-297 386,62
Différences de change	-273 456,11	3 637 832,22
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-5 147 634,70	-37 113 022,11
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-44 064 207,43</i>	<i>-38 916 572,73</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>38 916 572,73</i>	<i>1 803 550,62</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-12 995 633,03	9 668 428,27
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-2 777 839,45</i>	<i>10 217 793,58</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-10 217 793,58</i>	<i>-549 365,31</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-210 772,28	
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-0,11	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 220 821,91	185 177,68
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	314 339 414,97	355 596 741,26

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 254 739,09	2,31
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	285 656 586,77	90,87
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	292 911 325,86	93,18
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	16 494 752,25	5,25
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	16 494 752,25	5,25
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	112 763 324,22	35,87
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	112 763 324,22	35,87
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	106 518 841,27	33,89
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	106 518 841,27	33,89

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	285 656 586,77	90,88	3 510 471,66	1,12	3 744 267,43	1,19		
Titres de créances	16 494 752,25	5,25						
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							2 448 793,21	0,78
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	112 763 324,22	35,87						
Autres opérations	106 518 841,27	33,89						

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			2 562 469,43	0,82	42 475 623,57	13,51	74 407 458,65	23,67	173 465 774,21	55,18
Titres de créances							16 494 752,25	5,25		
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	2 448 793,21	0,78								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture									112 763 324,22	35,87
Autres opérations					53 271 805,20	16,95	44 403 786,07	14,13	8 843 250,00	2,81

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	39 163 287,92	12,46	3 479 016,71	1,11				
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	865 201,59	0,28	235 201,12	0,07	918,52			
Comptes financiers	786 517,21	0,25	150 450,58	0,05	1 011,63		1 873,26	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	40 594 660,84	12,91	3 975 116,55	1,26				
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	27 386 091,83	8,71	4 050 732,39	1,29				
Autres opérations	45 926 691,27	14,61						

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/05/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	98 145,25
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	43 444 845,99
	Ventes à règlement différé	2 601 690,00
	Dépôts de garantie en espèces	3 165 230,08
	Collatéraux	830 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		50 139 911,32
DETTES		
	Vente à terme de devise	44 569 777,39
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	95 765,15
	Achats à règlement différé	2 680 186,00
	Frais de gestion fixe	230 037,29
	Frais de gestion variable	5 194,54
	Autres dettes	74 407,13
TOTAL DES DETTES		47 655 367,50
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		2 484 543,82

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I CHF-C		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I EUR-C		
Parts souscrites durant l'exercice	20 052,351	18 044 242,25
Parts rachetées durant l'exercice	-34 867,642	-31 419 357,97
Solde net des souscriptions/rachats	-14 815,291	-13 375 115,72
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	57 249,548	
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I USD-C		
Parts souscrites durant l'exercice	110,000	96 127,91
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	110,000	96 127,91
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	111,000	
Part AMUNDI SOCIAL BONDS Bdf-D		
Parts souscrites durant l'exercice	575	53 771,50
Parts rachetées durant l'exercice	-158 177	-14 414 651,37
Solde net des souscriptions/rachats	-157 602	-14 360 879,87
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 403 122	
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I2-C		
Parts souscrites durant l'exercice	1 634,604	1 493 979,34
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1 634,604	1 493 979,34
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 847,026	
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I EUR-D		
Parts souscrites durant l'exercice	0,121	108,19
Parts rachetées durant l'exercice	-1 659,253	-1 508 569,87
Solde net des souscriptions/rachats	-1 659,132	-1 508 461,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20 279,613	
Part AMUNDI SOCIAL BONDS PM-C		
Parts souscrites durant l'exercice	3 650,000	326 472,11
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	3 650,000	326 472,11
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 665,443	

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI SOCIAL BONDS R-C		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part AMUNDI SOCIAL BONDS R-D		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part AMUNDI SOCIAL BONDS P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	42 699,254	3 770 467,59
Parts rachetées durant l'exercice	-12 629,353	-1 138 291,91
Solde net des souscriptions/rachats	30 069,901	2 632 175,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	91 786,177	
Part AMUNDI SOCIAL BONDS S-C		
Parts souscrites durant l'exercice	25 044,634	22 865 641,93
Parts rachetées durant l'exercice	-30 400,977	-27 349 266,95
Solde net des souscriptions/rachats	-5 356,343	-4 483 625,02
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	114 981,862	

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I CHF-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I EUR-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I USD-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI SOCIAL BONDS BdF-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I2-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I EUR-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI SOCIAL BONDS PM-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI SOCIAL BONDS R-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI SOCIAL BONDS R-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI SOCIAL BONDS P-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI SOCIAL BONDS S-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/05/2023
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I CHF-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 3,52 0,39
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I EUR-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 222 460,25 0,44
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I USD-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 122,86 0,42
Part AMUNDI SOCIAL BONDS BdF-D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 757 726,47 0,56
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I2-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 6 597,82 0,21
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I EUR-D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 85 042,43 0,44
Part AMUNDI SOCIAL BONDS PM-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 585,48 0,74

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/05/2023
Part AMUNDI SOCIAL BONDS R-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI SOCIAL BONDS R-D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI SOCIAL BONDS P-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	60 182,81 0,95
Part AMUNDI SOCIAL BONDS S-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	69 007,73 0,06

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/05/2023
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital Autres engagements reçus Autres engagements donnés	

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/05/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/05/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/05/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/05/2023	31/05/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	1 178 168,40	218 883,76
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	1 178 168,40	218 883,76

	31/05/2023	31/05/2022
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I CHF-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3,33	0,39
Total	3,33	0,39

	31/05/2023	31/05/2022
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I EUR-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	158 299,29	-2 613,55
Total	158 299,29	-2 613,55

	31/05/2023	31/05/2022
Parts AMUNDI SOCIAL BONDS I USD-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	333,20	0,17
Total	333,20	0,17

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

	31/05/2023	31/05/2022
Part AMUNDI SOCIAL BONDS BdF-D		
Affectation		
Distribution	238 530,74	
Report à nouveau de l'exercice	2 498,90	
Capitalisation		-180 079,34
Total	241 029,64	-180 079,34
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 403 122	1 560 724
Distribution unitaire	0,17	
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	31/05/2023	31/05/2022
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I2-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	23 763,01	2 502,54
Total	23 763,01	2 502,54

	31/05/2023	31/05/2022
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I EUR-D		
Affectation		
Distribution	56 782,92	
Report à nouveau de l'exercice	67,71	
Capitalisation		-589,05
Total	56 850,63	-589,05
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	20 279,613	21 938,745
Distribution unitaire	2,80	
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

	31/05/2023	31/05/2022
Part AMUNDI SOCIAL BONDS PM-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-30,20	-2,50
Total	-30,20	-2,50

	31/05/2023	31/05/2022
Part AMUNDI SOCIAL BONDS R-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	0,58	0,11
Total	0,58	0,11

	31/05/2023	31/05/2022
Part AMUNDI SOCIAL BONDS R-D		
Affectation		
Distribution	0,58	0,11
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation		
Total	0,58	0,11
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1,000	1,000
Distribution unitaire	0,58	0,11
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	31/05/2023	31/05/2022
Part AMUNDI SOCIAL BONDS P-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-16 490,88	-30 011,24
Total	-16 490,88	-30 011,24

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

	31/05/2023	31/05/2022
Part AMUNDI SOCIAL BONDS S-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	714 409,22	429 676,12
Total	714 409,22	429 676,12

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/05/2023	31/05/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 973 422,91	455 384,57
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	5 973 422,91	455 384,57

	31/05/2023	31/05/2022
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I CHF-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	65,59	41,58
Total	65,59	41,58

	31/05/2023	31/05/2022
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I EUR-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	974 150,10	-367 759,79
Total	974 150,10	-367 759,79

	31/05/2023	31/05/2022
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I USD-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 999,98	145,90
Total	-1 999,98	145,90

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

	31/05/2023	31/05/2022
Part AMUNDI SOCIAL BONDS BdF-D		
Affectation		
Distribution	2 427 401,06	
Plus et moins-values nettes non distribuées	6 860,25	
Capitalisation		1 219 019,33
Total	2 434 261,31	1 219 019,33
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 403 122	1 560 724
Distribution unitaire	1,73	

	31/05/2023	31/05/2022
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I2-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	84 493,50	31 829,62
Total	84 493,50	31 829,62

	31/05/2023	31/05/2022
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I EUR-D		
Affectation		
Distribution	354 284,84	
Plus et moins-values nettes non distribuées	106,95	
Capitalisation		217 286,28
Total	354 391,79	217 286,28
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	20 279,613	21 938,745
Distribution unitaire	17,47	

(*) Décalage de données sur l'affectation 2022 sur la part I EUR-D. Cette dernière correspond à une "Distribution" (217 286,28).

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

	31/05/2023	31/05/2022
Part AMUNDI SOCIAL BONDS PM-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	6 287,50	-6,83
Total	6 287,50	-6,83

	31/05/2023	31/05/2022
Part AMUNDI SOCIAL BONDS R-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1,74	0,42
Total	1,74	0,42

	31/05/2023	31/05/2022
Part AMUNDI SOCIAL BONDS R-D		
Affectation		
Distribution	1,73	
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation		0,42
Total	1,73	0,42
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1,000	1,000
Distribution unitaire	1,73	

	31/05/2023	31/05/2022
Part AMUNDI SOCIAL BONDS P-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	154 988,01	-31 293,32
Total	154 988,01	-31 293,32

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

	31/05/2023	31/05/2022
Part AMUNDI SOCIAL BONDS S-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 966 781,62	-613 879,04
Total	1 966 781,62	-613 879,04

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023
Actif net Global en EUR	129 133 163,11	355 596 741,26	314 339 414,97
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I CHF-C en CHF			
Actif net en CHF	1 000,889	935,389	893,77
Nombre de titres	1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire en CHF	1 000,8889	935,3885	893,7696
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR (*)	-1,12	41,58	65,59
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	0,06	0,39	3,33
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I EUR-C en EUR			
Actif net	44 542 748,04	66 722 348,26	51 235 169,79
Nombre de titres	44 985,625	72 064,839	57 249,548
Valeur liquidative unitaire	990,1551	925,8655	894,9445
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes (*)	2,91	-5,10	17,01
Capitalisation unitaire sur résultat	0,03	-0,03	2,76
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I USD-C en USD			
Actif net en USD	1 006,107	950,906	104 658,92
Nombre de titres	1,000	1,000	111,000
Valeur liquidative unitaire en USD	1 006,1065	950,9058	942,8731
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR (*)	-4,33	145,90	-18,01
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	-0,09	0,17	3,00

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023
Part AMUNDI SOCIAL BONDS Bdf-D en EUR			
Actif net		147 319 978,58	127 866 446,89
Nombre de titres		1 560 724	1 403 122
Valeur liquidative unitaire		94,39	91,12
Distribution unitaire sur +/- values nettes			1,73
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes (*)		0,78	
Distribution unitaire sur résultat			0,17
Crédit d'impôt unitaire			
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,11	
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I2-C en EUR			
Actif net		3 047 619,20	4 454 796,92
Nombre de titres		3 212,422	4 847,026
Valeur liquidative unitaire		948,6982	919,0784
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes (*)		9,90	17,43
Capitalisation unitaire sur résultat		0,77	4,90
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I EUR-D en EUR			
Actif net		20 795 777,46	18 376 404,61
Nombre de titres		21 938,745	20 279,613
Valeur liquidative unitaire		947,9018	906,1516
Distribution unitaire sur +/- values nettes			17,47
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes (*)		9,90	
Distribution unitaire sur résultat			2,80
Crédit d'impôt unitaire			
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,02	

(*) Décalage de données sur l'affectation 2022 sur la part I EUR-D. Cette dernière correspond à une « Distribution unitaire sur +/- values nettes » (9,90).

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023
Part AMUNDI SOCIAL BONDS PM-C en EUR			
Actif net	100,01	1 442,30	329 855,54
Nombre de titres	1,000	15,443	3 665,443
Valeur liquidative unitaire	100,0100	93,3950	89,9906
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes (*)	0,47	-0,44	1,71
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,16	
Part AMUNDI SOCIAL BONDS R-C en EUR			
Actif net		93,83	91,11
Nombre de titres		1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire		93,8300	91,1100
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes (*)		0,42	1,74
Capitalisation unitaire sur résultat		0,11	0,58
Part AMUNDI SOCIAL BONDS R-D en EUR			
Actif net		93,83	91,00
Nombre de titres		1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire		93,8300	91,0000
Distribution unitaire sur +/- values nettes			1,73
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes (*)		0,42	
Distribution unitaire sur résultat		0,11	0,58
Crédit d'impôt unitaire			
Part AMUNDI SOCIAL BONDS P-C en EUR			
Actif net	296,11	5 667 809,14	8 106 262,01
Nombre de titres	3,000	61 716,276	91 786,177
Valeur liquidative unitaire	98,7033	91,8365	88,3168
Capitalisation unitaire sur +/- values nette (*)s	0,31	-0,50	1,68
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,31	-0,48	-0,17

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023
Part AMUNDI SOCIAL BONDS S-C en EUR			
Actif net	84 588 285,83	112 039 780,07	103 871 210,10
Nombre de titres	85 269,264	120 338,205	114 981,862
Valeur liquidative unitaire	992,0137	931,0408	903,3703
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes (*)	2,92	-5,10	17,10
Capitalisation unitaire sur résultat	1,90	3,57	6,21

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BAYER LAND KR 0.25% 21-03-36	EUR	3 000 000	2 113 160,29	0,67
LAND BERLIN 2.75% 14-02-33	EUR	1 000 000	994 576,30	0,32
MUNICH RE 3.25% 26-05-49	EUR	400 000	366 655,50	0,12
NRW 0.5% 16-02-27 EMTN	EUR	400 000	365 861,86	0,11
NRW 0.95% 13-03-28 EMTN	EUR	200 000	182 967,11	0,06
NRWBANK 0.0% 22-09-28 EMTN	EUR	2 000 000	1 712 656,38	0,55
NRWBANK 2.875% 05-04-33 EMTN	EUR	4 700 000	4 686 313,87	1,49
TOTAL ALLEMAGNE			10 422 191,31	3,32
BELGIQUE				
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.0% 04-07-35	EUR	4 810 000	3 315 412,75	1,05
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.0% 04-10-30	EUR	7 000 000	5 681 970,00	1,81
COMMUNAUT FRANCAISE DE BELGIUM 0.625% 11-06-35	EUR	700 000	508 561,65	0,16
COMMUNAUT FRANCAISE DE BELGIUM 1.625% 03-05-32	EUR	2 000 000	1 755 796,34	0,55
COMMUNAUT FRANCAISE DE BELGIUM 3.75% 22-06-33	EUR	2 900 000	3 013 370,34	0,96
EUROPEAN UNION 0.0% 02-06-28	EUR	6 000 000	5 203 890,00	1,65
EUROPEAN UNION 0.0% 04-03-26	EUR	7 000 000	6 459 005,00	2,05
EUROPEAN UNION 0.0% 04-07-29	EUR	11 500 000	9 667 935,00	3,08
EUROPEAN UNION 0.45% 02-05-46	EUR	330 000	181 677,06	0,06
EUROPEAN UNION 1.125% 04-06-37	EUR	500 000	388 978,39	0,13
EUROPEAN UNION 2.75% 04-12-37	EUR	3 750 000	3 595 865,75	1,14
FLEMISH COM 0.875% 21-03-46	EUR	600 000	346 966,44	0,11
FLEMISH COM 1.375% 21-11-33	EUR	200 000	168 611,04	0,06
FLEMISH COM 3.25% 12-01-43	EUR	400 000	382 660,68	0,13
KBC GROUPE 4.375% 06-12-31	EUR	1 200 000	1 199 226,08	0,38
REGION WALLONNE 3.25% 22-06-33	EUR	2 800 000	2 793 294,77	0,89
TOTAL BELGIQUE			44 663 221,29	14,21
CHILI				
CHILE GOVERNMENT INTL BOND 0.555% 21-01-29	EUR	2 800 000	2 329 814,79	0,74
CHILE GOVERNMENT INTL BOND 1.3% 26-07-36	EUR	2 000 000	1 455 520,96	0,46
CHILE GOVERNMENT INTL BOND 3.1% 22-01-61	USD	2 000 000	1 231 811,69	0,40
TOTAL CHILI			5 017 147,44	1,60
CHINE				
NEW DEVELOPMENT BANK BRICS SOFFRAT+0.28% 09-12-24	USD	4 000 000	3 744 267,43	1,19
TOTAL CHINE			3 744 267,43	1,19
CHYPRE				
CYPRUS GOVERNMENT INTL BOND 4.125% 13-04-33	EUR	1 750 000	1 802 613,46	0,57
TOTAL CHYPRE			1 802 613,46	0,57
COREE DU SUD				
KOREA EXCHANGE BANK 3.75% 04-05-26	EUR	1 500 000	1 505 739,70	0,47

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KOREA HOUSING FINANCE 0.258% 27-10-28	EUR	3 000 000	2 533 280,38	0,81
KOREA HOUSING FINANCE 0.723% 22-03-25	EUR	3 000 000	2 840 828,36	0,90
KOREA HOUSING FINANCE 3.714% 11-04-27	EUR	1 950 000	1 964 944,35	0,63
TOTAL COREE DU SUD			8 844 792,79	2,81
COTE D'IVOIRE				
AFRICAN DEVELOPMENT BANK 0.875% 24-05-28	EUR	500 000	451 535,41	0,14
AFRICAN DEVELOPMENT BANK 2.25% 14-09-29	EUR	500 000	486 503,12	0,16
TOTAL COTE D'IVOIRE			938 038,53	0,30
ESPAGNE				
BASQUE 1 7/8 07/30/33	EUR	2 250 000	1 983 878,63	0,63
BBVA 0.75% 04-06-25 EMTN	EUR	600 000	570 050,88	0,18
CAIXABANK 0.625% 21-01-28 EMTN	EUR	2 000 000	1 777 768,39	0,57
CAIXABANK 0.75% 10-07-26 EMTN	EUR	2 200 000	2 071 420,70	0,66
CAIXABANK 0.75% 26-05-28 EMTN	EUR	3 500 000	3 026 835,14	0,97
CAIXABANK 4.625% 16-05-27 EMTN	EUR	2 400 000	2 405 399,93	0,76
COMUNIDAD MADRID 0.42% 30-04-31	EUR	2 000 000	1 589 161,48	0,51
COMUNIDAD MADRID 1.571% 30-04-29	EUR	1 000 000	911 825,63	0,29
COMUNIDAD MADRID 1.723% 30-04-32	EUR	2 000 000	1 735 088,74	0,55
COMUNIDAD MADRID 1.773% 30-04-28	EUR	1 500 000	1 404 902,58	0,45
COMUNIDAD MADRID 3.596% 30-04-33	EUR	2 250 000	2 284 615,41	0,73
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL 0.0% 30-04-25	EUR	4 750 000	4 474 571,25	1,42
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL 0.25% 30-04-24	EUR	1 000 000	972 261,75	0,31
JUNTA DE ANDALUCIA 0.7% 30-07-33	EUR	1 550 000	1 176 983,69	0,37
NETHERLANDSQUE 0.25% 30-04-31	EUR	400 000	315 280,70	0,10
NETHERLANDSQUE 0.45% 30-04-32	EUR	750 000	583 688,36	0,18
NETHERLANDSQUE 1.125% 30-04-29	EUR	400 000	355 993,15	0,11
NETHERLANDSQUE 3.5% 30-04-33	EUR	1 000 000	1 011 793,59	0,32
TOTAL ESPAGNE			28 651 520,00	9,11
ETATS-UNIS				
CITIGROUP 0.776% 30-10-24	USD	2 500 000	2 296 485,53	0,73
CITIGROUP 1.281% 03-11-25	USD	1 000 000	883 801,45	0,28
INTER AMERICAN DEVELOPMENT BANK 3.5% 12-04-33	USD	4 000 000	3 676 508,47	1,16
INTERAMERICAN INVEST 3.125% 15-11-27	EUR	2 700 000	2 740 867,44	0,88
INTL BK FOR RECONS AND DEVELOP 0.7% 22-10-46	EUR	2 000 000	1 196 384,57	0,38
INTL BK FOR RECONS AND DEVELOP SOFFRAT+0.18% 15-06-26	USD	3 750 000	3 510 471,66	1,11
INTL BK FOR RECONS DEVELOP 0.875% 15-07-26	USD	3 000 000	2 559 823,87	0,82
INTL DEVELOPMENT ASSOCIATION 0.0% 15-07-31	EUR	2 650 000	2 085 179,16	0,66
INTL DEVELOPMENT ASSOCIATION 0.7% 17-01-42	EUR	3 500 000	2 270 601,77	0,72
INTL DEVELOPMENT ASSOCIATION 1.75% 05-05-37	EUR	5 000 000	4 235 337,45	1,35
PFIZER 1.75% 18-08-31	USD	3 800 000	2 922 031,39	0,93
PNC FINANCIAL SERVICES GROUP 1.15% 13-08-26	USD	1 500 000	1 241 962,12	0,40
TOTAL ETATS-UNIS			29 619 454,88	9,42
FRANCE				
ACTION LOGEMENT SERVICES SASU 0.375% 25-11-30	EUR	4 200 000	3 386 418,86	1,08

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTION LOGEMENT SERVICES SASU 0.75% 19-07-41	EUR	1 300 000	813 017,60	0,25
ACTION LOGEMENT SERVICES SASU 1.375% 13-04-32	EUR	2 900 000	2 499 606,51	0,80
ACTION LOGEMENT SERVICES SASU 3.125% 28-09-37	EUR	2 000 000	1 934 632,05	0,62
ACTION LOGEMENT SERVICES SASU FIX 30-10-34	EUR	400 000	293 489,12	0,10
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 1.625% 25-05-32	EUR	2 700 000	2 384 927,26	0,76
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 3.5% 25-02-33	EUR	1 200 000	1 241 345,51	0,40
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 4.0% 21-09-27	USD	3 000 000	2 858 868,77	0,91
AXA 1.375% 07-10-41 EMTN	EUR	600 000	462 281,39	0,15
BPCE 0.625% 26-09-23 EMTN	EUR	700 000	696 491,10	0,22
BPCE 5.75% 01-06-33 EMTN	EUR	200 000	202 670,50	0,07
BQ POSTALE 0.75% 23-06-31 EMTN	EUR	4 500 000	3 479 361,06	1,10
BQ POSTALE HOME LOAN SFH 3.0% 31-01-31	EUR	3 600 000	3 598 030,99	1,14
CA 0.125% 09-12-27 EMTN	EUR	1 000 000	850 773,74	0,27
CA 0.5% 21-09-29 EMTN	EUR	1 700 000	1 418 195,97	0,45
CA 4.0% 12-10-26 EMTN	EUR	2 500 000	2 558 447,70	0,82
CADES 0.0% 25-02-26	EUR	5 300 000	4 888 190,00	1,55
CADES 0.0% 25-02-28	EUR	4 500 000	3 924 742,50	1,25
CADES 0.0% 25-11-26 EMTN	EUR	8 000 000	7 235 120,00	2,30
CADES 0.375% 27-05-24	USD	1 000 000	893 716,58	0,29
CADES 0.6% 25-11-29	EUR	6 400 000	5 542 297,42	1,77
CADES 0.625% 18-02-26	USD	2 680 000	2 280 515,93	0,73
CADES 1.0% 21-10-30	USD	1 000 000	760 579,05	0,24
CADES 1.375% 20-01-31 EMTN	USD	1 500 000	1 170 425,31	0,38
CADES 1.75% 25-11-27 EMTN	EUR	1 100 000	1 056 226,33	0,33
CADES 2.875% 25-05-27 EMTN	EUR	3 700 000	3 686 832,85	1,18
CADES 3.0% 25-05-28 EMTN	EUR	2 700 000	2 710 588,87	0,86
CA HOME LOAN 0.01% 12-04-28	EUR	1 100 000	944 840,50	0,30
CA HOME LOAN 3.25% 06-08-33	EUR	1 300 000	1 299 470,32	0,41
CNP ASSURANCES 4.0% PERP	EUR	300 000	297 993,93	0,10
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK 0.0% 15-04-28	EUR	4 000 000	3 472 155,76	1,10
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK 0.375% 10-06-24	USD	2 500 000	2 240 204,86	0,71
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK 1.0% 13-04-29	EUR	4 000 000	3 597 139,78	1,14
DEXIA MUN 0.01% 07-05-25	EUR	200 000	187 186,31	0,06
DEXIA MUN 0.01% 27-04-29	EUR	2 000 000	1 662 528,58	0,53
DEXIA MUN 0.5% 19-02-27 EMTN	EUR	2 500 000	2 266 158,90	0,72
GROUPE DANONE 1.0% 26-03-25	EUR	1 500 000	1 442 992,80	0,46
ICADE 0.625% 18-01-31	EUR	100 000	74 634,64	0,02
ICADE SANTE SAS 1.375% 17-09-30	EUR	2 500 000	1 970 846,36	0,62
ORANGE 2.375% PERP	EUR	1 300 000	1 242 215,17	0,39
SG 0.625% 02-12-27	EUR	3 900 000	3 415 515,56	1,09
UNEDIC 3.125% 25-04-33 EMTN	EUR	600 000	609 732,20	0,19
UNION NAT INTERPRO EMPLOI COMM IND 0.0% 25-05-34	EUR	2 000 000	1 446 233,33	0,46
UNION NAT INTERPRO EMPLOI COMM IND 0.0% 25-11-28	EUR	11 600 000	9 912 548,00	3,15
UNION NAT INTERPRO EMPLOI COMM IND 0.25% 16-07-35	EUR	2 000 000	1 424 099,86	0,45

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNION NAT INTERPRO EMPLOI COMM IND 0.5% 25-05-36	EUR	4 500 000	3 179 956,35	1,01
TOTAL FRANCE			103 514 246,18	32,93
IRLANDE				
AIB GROUP 2.25% 04-04-28 EMTN	EUR	3 860 000	3 533 272,26	1,12
AIB GROUP 4.625% 23-07-29 EMTN	EUR	1 100 000	1 104 165,47	0,35
TOTAL IRLANDE			4 637 437,73	1,47
ITALIE				
CASSA DEP 0.75% 30-06-29 EMTN	EUR	2 000 000	1 665 027,12	0,53
CASSA DEP 1.0% 11-02-30 EMTN	EUR	200 000	164 675,26	0,05
CASSA DEP 3.5% 19-09-27 EMTN	EUR	2 600 000	2 623 169,03	0,84
INTE 6.625% 31-05-33 EMTN	GBP	2 300 000	2 637 957,81	0,84
TOTAL ITALIE			7 090 829,22	2,26
LUXEMBOURG				
BANQUE EUROPEAN DINVESTISSEMENT 0.0% 15-05-28	EUR	4 000 000	3 473 622,44	1,11
TOTAL LUXEMBOURG			3 473 622,44	1,11
MEXIQUE				
MEXICO GOVERNMENT INTL BOND 1.35% 18-09-27	EUR	2 000 000	1 832 033,01	0,57
MEXICO GOVERNMENT INTL BOND 2.25% 12-08-36	EUR	1 500 000	1 116 757,50	0,36
TOTAL MEXIQUE			2 948 790,51	0,93
PAYS-BAS				
ARGENTUM NETHERLANDS BV FOR SWISS RE 5.75% 15-08-50	USD	650 000	616 497,60	0,20
BNG BANK NV 0.05% 20-11-29	EUR	400 000	331 627,21	0,10
BNG BANK NV 0.125% 19-04-33	EUR	2 000 000	1 508 736,89	0,48
BNG BANK NV 0.25% 12-01-32	EUR	3 580 000	2 837 783,86	0,90
BNG BANK NV 0.25% 22-11-36	EUR	2 000 000	1 360 022,74	0,44
BNG BANK NV 3.0% 11-01-33 EMTN	EUR	3 000 000	3 020 675,55	0,96
NEDWBK 0.0% 08-09-31 EMTN	EUR	2 000 000	1 569 230,00	0,50
NEDWBK 0.0% 16-02-37 EMTN	EUR	1 000 000	651 295,00	0,21
NEDWBK 0.25% 19-01-32 EMTN	EUR	3 500 000	2 774 464,38	0,88
NEDWBK 0.625% 06-02-29 EMTN	EUR	200 000	175 856,41	0,05
TOTAL PAYS-BAS			14 846 189,64	4,72
PEROU				
PERUVIAN GOVERNMENT INTL BOND 1.95% 17-11-36	EUR	2 600 000	1 842 510,30	0,59
TOTAL PEROU			1 842 510,30	0,59
PORTUGAL				
BCP 1.75% 07-04-28 EMTN	EUR	3 000 000	2 527 335,71	0,80
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.7% 20-07-80	EUR	400 000	371 486,55	0,12
TOTAL PORTUGAL			2 898 822,26	0,92
ROYAUME-UNI				
INTL FINANCE FACILITAY FOR IMMU 1.0% 21-04-26	USD	6 500 000	5 553 849,14	1,77
NATWEST GROUP 0.78% 26-02-30	EUR	2 150 000	1 750 156,62	0,55
NATWEST GROUP 4.699% 14-03-28	EUR	1 700 000	1 732 994,16	0,56
PEARSON FUNDING FIVE 3.75% 04-06-30	GBP	800 000	841 058,90	0,26
ROYAL BK SCOTLAND GROUP 0.75% 15-11-25	EUR	2 500 000	2 386 467,86	0,76

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
STANDARD CHARTERED 1.214% 23-03-25	USD	800 000	721 467,07	0,23
SWISS RE FINANCE UK 2.714% 04-06-52	EUR	300 000	248 108,54	0,08
TOTAL ROYAUME-UNI			13 234 102,29	4,21
SLOVENIE				
SLOVENIA GOVERNMENT BOND 0.125% 01-07-31	EUR	4 700 000	3 733 040,03	1,19
SLOVENIA GOVERNMENT BOND 3.625% 11-03-33	EUR	800 000	841 583,29	0,27
TOTAL SLOVENIE			4 574 623,32	1,46
TOGO				
BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT 2.75% 22-01-33	EUR	200 000	146 904,84	0,05
TOTAL TOGO			146 904,84	0,05
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			292 911 325,86	93,18
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			292 911 325,86	93,18
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
UNIO NAT INTE 0.1% 25-11-26	EUR	18 200 000	16 494 752,25	5,25
TOTAL FRANCE			16 494 752,25	5,25
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			16 494 752,25	5,25
TOTAL Titres de créances			16 494 752,25	5,25
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CBOT USUL 30A 0923	USD	-12	-36 669,87	-0,01
EURO BOBL 0623	EUR	278	542 410,00	0,18
EURO SCHATZ 0623	EUR	179	-44 490,00	-0,01
FGBL BUND 10A 0623	EUR	65	125 860,00	0,04
FV CBOT UST 5 0923	USD	113	41 403,84	0,01
LIFFE LG GILT 0923	GBP	-36	-50 639,39	-0,02
TU CBOT UST 2 0923	USD	178	11 175,37	
US 10Y ULT 0923	USD	-184	-306 095,23	-0,10
US TBOND 30 0923	USD	-42	-98 944,17	-0,03
XEUR FGBX BUX 0623	EUR	-64	-403 200,00	-0,13
XEUR FOAT EUR 0623	EUR	-555	-2 558 650,00	-0,81
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-2 777 839,45	-0,88
TOTAL Engagements à terme fermes			-2 777 839,45	-0,88
TOTAL Instruments financier à terme			-2 777 839,45	-0,88
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	414 851,38	389 129,89	0,12
APPEL MARGE CACEIS	EUR	2 338 070	2 338 070,00	0,75
APPEL MARGE CACEIS	GBP	43 560	50 639,39	0,01
TOTAL Appel de marge			2 777 839,28	0,88

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			50 139 911,32	15,95
Dettes			-47 655 367,50	-15,16
Comptes financiers			2 448 793,21	0,78
Actif net			314 339 414,97	100,00

Part AMUNDI SOCIAL BONDS I EUR-D	EUR	20 279,613	906,1516
Part AMUNDI SOCIAL BONDS BdF-D	EUR	1 403 122	91,12
Part AMUNDI SOCIAL BONDS R-D	EUR	1,000	91,0000
Part AMUNDI SOCIAL BONDS PM-C	EUR	3 665,443	89,9906
Part AMUNDI SOCIAL BONDS P-C	EUR	91 786,177	88,3168
Part AMUNDI SOCIAL BONDS R-C	EUR	1,000	91,1100
Part AMUNDI SOCIAL BONDS S-C	EUR	114 981,862	903,3703
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I EUR-C	EUR	57 249,548	894,9445
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I CHF-C	CHF	1,000	893,7696
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I2-C	EUR	4 847,026	919,0784
Part AMUNDI SOCIAL BONDS I USD-C	USD	111,000	942,8731

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part AMUNDI SOCIAL BONDS BdF-D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	238 530,74	EUR	0,17	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	2 427 401,06	EUR	1,73	EUR
TOTAL	2 665 931,80	EUR	1,90	EUR

Décomposition du coupon : Part AMUNDI SOCIAL BONDS I EUR-D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	56 782,92	EUR	2,80	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	354 284,84	EUR	17,47	EUR
TOTAL	411 067,76	EUR	20,27	EUR

Décomposition du coupon : Part AMUNDI SOCIAL BONDS R-D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,29	EUR	0,29	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,29	EUR	0,29	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	1,73	EUR	1,73	EUR
TOTAL	2,31	EUR	2,31	EUR

OPCVM AMUNDI SOCIAL BONDS

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
AMUNDI SOCIAL BONDS

Identifiant d'entité juridique :
213800Y9C2OPJO6OWK94

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



X

Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: 97,99 %



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de _____ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **BLOOMBERG GLOBAL AGGREGATE**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en

fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1.231 (B-)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0.746 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● *...et par rapport aux périodes précédentes?*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives

● *Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable?*

les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/06/2022 au 31/05/2023**

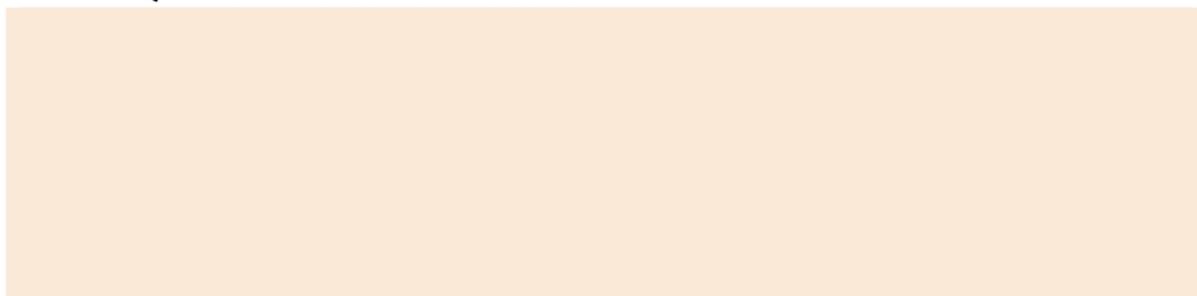
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
UNEDIC 0.1% 11/26 NMTN	Appartenant au gouvernement sans garantie	5,25 %	FRA
UNEDIC % 11/28 EMTN	Garantie gouvernementale	3,15 %	FRA
EU % 07/29 SURE	Supranationaux	3,08 %	SUP
CADES 0% 11/26 EMTN	Garantie gouvernementale	2,30 %	FRA
EU 0% 03/26 SURE	Supranationaux	2,05 %	SUP
EU % 10/30 SURE	Supranationaux	1,81 %	SUP
IFFIM 1% 04/26 GMTN	Supranationaux	1,77 %	SUP
CADES 0.6% 11/29	Garantie gouvernementale	1,76 %	FRA
EU % 06/28 SURE	Supranationaux	1,66 %	SUP
CADES % 02/26	Garantie gouvernementale	1,56 %	FRA
NRWBK 2.875% 04/33 EMTN	Bancaire	1,49 %	DEU
ICO % 04/25 GMTN	Garantie gouvernementale	1,42 %	ESP
IDAWBG 1.75% 05/37 EMTN	Supranationaux	1,35 %	SUP
CADES % 02/28 EMTN	Garantie gouvernementale	1,25 %	FRA
NEWDEV FRN 12/24 EMTN	Supranationaux	1,19 %	SUP

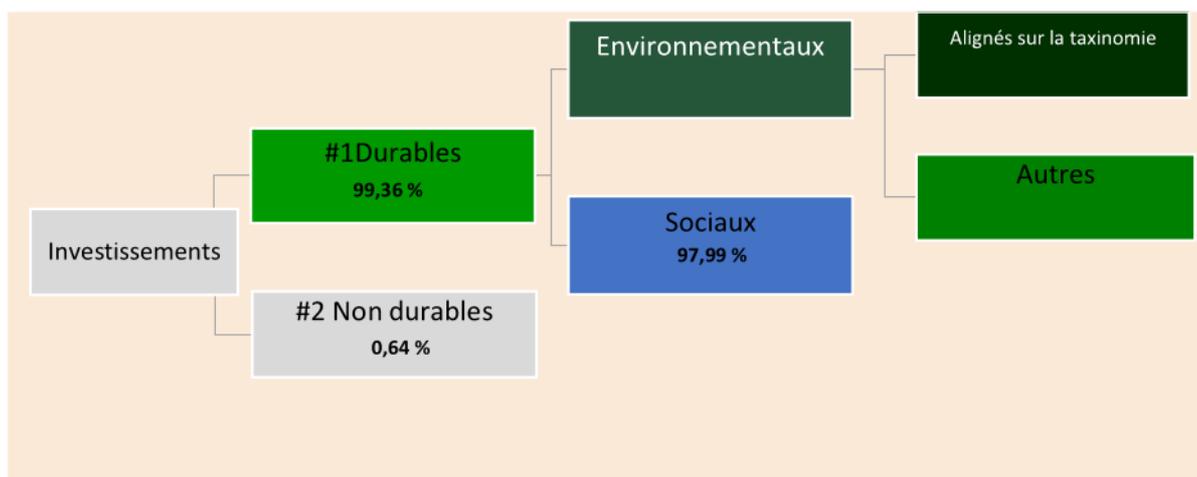


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.





La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
<i>Supranationaux</i>	<i>26,40 %</i>
<i>Bancaire</i>	<i>19,25 %</i>
<i>Garantie gouvernementale</i>	<i>17,88 %</i>
<i>Appartenant au gouvernement sans garantie</i>	<i>10,20 %</i>
<i>Autorités locales</i>	<i>7,60 %</i>
<i>Actifs hypothécaires</i>	<i>5,94 %</i>
<i>Souverains</i>	<i>3,12 %</i>
<i>Parrainé par le gouvernement</i>	<i>2,84 %</i>

<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>2,03 %</i>
<i>Biens de Consommation de Base</i>	<i>1,39 %</i>
<i>Prêts au secteur public</i>	<i>0,72 %</i>
<i>Communications</i>	<i>0,65 %</i>
<i>Fonds de placement immobilier (FPI)</i>	<i>0,65 %</i>
<i>Assurance</i>	<i>0,63 %</i>
<i>Électricité</i>	<i>0,12 %</i>
<i>Forex</i>	<i>-0,35 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>0,94 %</i>



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds a un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi [ESC_TOTAL_TAXO_INC] dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Des données fiables concernant l'alignement à la taxonomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses*

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/05/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,00 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxonomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.

effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **97,99 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com

Amundi
ASSET MANAGEMENT